



**U.A.G.M. Athlétisme**  
Boite postale 58 33470 GUJAN-MESTRAS  
Tel/Fax : 05.57.73.03.47.  
e-mail: [uagm.athletisme@wanadoo.fr](mailto:uagm.athletisme@wanadoo.fr)  
site: <http://www.uagm.athle.com>

## CHALLENGE



## PARRAINAGES 2009

Nom du **PARRAIN** \_\_\_\_\_

Nom de l'**ATHLETE** \_\_\_\_\_

Nom de l'**ENTRAINEUR** \_\_\_\_\_

## **REGLEMENT GENERAL** **(Saison 2008/2009)**

### **ARTICLE 1 :**

La liste des athlètes « parrainés » sera établie, chaque année, dès le 1<sup>er</sup> Septembre (début de la nouvelle saison sportive).

Pour pouvoir être parrainés, les athlètes doivent se qualifier aux Championnats de France **individuels** FFA de la saison estivale.

### **Remarques :**

1. Courses hors stade :
  - . Qualifications France FFA indispensables
  - . Deux performances N3 (dont la qualification) ou une performance N2.
2. Saison hivernale : si un athlète réalise de meilleurs championnats de France/Europe/Monde lors de sa saison hivernale, il totalisera les points de sa performance et de son classement. En revanche, il ne bénéficiera pas des points de la saison estivale, seuls ses points d'interclubs seront ajoutés.
3. Relais : tout athlète qualifié aux France de relais pourra être parrainé s'il ne l'est pas déjà individuellement.
4. Cross : tout athlète qualifié aux France individuels de cross pourra être parrainé s'il ne l'est pas déjà sur piste.

### **Aides complémentaires :**

Les deux meilleurs athlètes classés en catégorie N3 ou + et sans qualifications ou participations à un championnats de France seront aidés (en fonction du classement du challenge « **INTER SPORT** » **du meilleur athlète**).

Le montant de ces aides n'excédera pas 230 €.

Toutes ces performances devront être réalisées dans des conditions normales selon les règlements FFA.

### **ARTICLE 2 :**

Le classement des athlètes est défini par le Challenge « **INTERSPORT** » **du meilleur athlète**, et ne concerne que les athlètes **qui restent au club à l'issue de la saison**.

Une réunion avec tous les partenaires précisera les sommes allouées à chaque athlète parrainé ou aidé.

Le plus important parrainage ira à l'athlète le mieux classé dans le Challenge « **INTERSPORT** » **du meilleur athlète**.

L'athlète peut conserver en cas d'amélioration le même parrain au fil des années.

Cependant, une entreprise nouvelle peut postuler au parrainage d'un athlète, à quelque niveau que ce soit, en fonction du nouveau budget qu'elle souhaite investir.

### **ARTICLE 3 :**

Le contrat sera signé conjointement par tous les partenaires :

- Athlètes (et ses parents s'il est mineur)
- Entraîneur
- Président du club
- Entreprise

Les athlètes n'auront droit qu'à des parrains en accord avec le club.

### **ARTICLE 4 :**

L'aide sera versée à l'UAGM au plus tard le 31 janvier. Elle est à la disposition de l'athlète qui devra fournir à son entraîneur les justificatifs des dépenses réalisées. Le suivi des dépenses sera effectué par le club grâce à une fiche comptable.

L'athlète ne pourra bénéficier que de 50% de la somme jusqu'au deuxième tour d'**Interclubs**.

L'athlète utilisera cette aide pour favoriser au mieux sa progression. A cet effet, toutes les actions susceptibles d'atteindre ce but sont à encourager, en particulier, kiné ou ostéo, stages, déplacements, équipements, etc...

### **ARTICLE 5 :**

Les athlètes parrainés ou aidés ne reçoivent pas les bons d'achat prévus par le Challenge « **INTERSPORT** » **du meilleur athlète** (suivant le classement, 7 autres athlètes maximum peuvent donc en bénéficier).

### **ARTICLE 6 :**

Si un athlète parrainé ou aidé se blesse ou n'est pas en mesure de suivre les entraînements prévus, il appartiendra à son entraîneur (avec l'avis des responsables médicaux en cas de blessure), de présenter un dossier sérieux au Comité Directeur qui tranchera sur le maintien, la réduction, ou la suppression de l'aide.

#### **ARTICLE 7 :**

L'athlète parrainé ou aidé s'engage à porter le maillot du club dans toutes les compétitions (**y compris les meetings**) selon la réglementation FFA, sous peine de résiliation du parrainage.

L'athlète s'engage à mettre sur tous les équipements sportifs (sweat-shirt, tee-shirt, survêtement, sac de sport, maillot du club, etc...), le logo fourni par l'entreprise qui le parraine.

#### **ATTENTION**

- Championnat par équipe : Maillot noir et blanc avec publicité équipe.
- Toute autre compétition : Maillot noir et blanc avec logo du parrainage.

#### **ARTICLE 8 :**

La participation de l'athlète parrainé ou aidé est **obligatoire** à tous les Championnats Interclubs (il devra **en outre** participer au moins à **5 compétitions avec le club**). Si l'athlète parrainé ne participe pas à ces compétitions obligatoires sans motif jugé valable (certificat médical à produire), il sera pénalisé de la moitié de la somme attribuée pour le parrainage et ne pourra prétendre à un parrainage ou une aide l'année suivante.

#### **ARTICLE 9 :**

La deuxième partie (50%) de l'aide financière apportée par le parrain sera versée après le 2<sup>ème</sup> tour des Interclubs sous les conditions suivantes :

- Participation aux 2 tours des Interclubs (voir article 8)
- Rencontres régulières avec le parrain
- Envoi de courrier, sms, mail...et résultats au parrain

#### **ARTICLE 10 :**

L'entraîneur est l'un des interlocuteurs privilégiés de l'entreprise. A cet effet, il sera en contact avec le parrain et veillera à mettre en valeur l'action de son athlète. Fin juin, un bilan récapitulatif (entraînements, résultats, bilans financier) sera effectué par l'entraîneur et l'athlète pour communication au club et au parrain.

Les rapports privilégiés qui ne manqueront pas de s'établir entre l'athlète et son parrain au fil de l'année, pourront déboucher à long terme sur des accords particuliers tout à fait souhaitables, pouvant aller jusqu'à la proposition d'un emploi.

#### **ARTICLE 11 :**

Une commission des règlements composée : du président, des vice-présidents, du secrétaire général, du trésorier, du conseiller sportif (responsable du classement) et d'un entraîneur sera souveraine pour toute décision à prendre. Elle se réunira à chaque fois que cela sera nécessaire (arrivée d'un nouvel athlète de bon niveau, etc...)

#### **ARTICLE 12 :**

En cas de non respect de ce règlement par l'athlète, le contrat sera résilié et la somme restante reviendra au club.

## CHALLENGE « INTERSPORT » DU MEILLEUR ATHLETE

Organisé par l'UAGM et patronné par « INTERSPORT », ce Challenge est ouvert aux catégories cadets, juniors, espoirs, seniors (et aux vétérans effectuant des performances, des classements, et des records, uniquement lors des compétitions seniors).

### REGLEMENT

1. Le présent règlement est révisable à l'issue de chaque saison.
2. Tout athlète, refusant sans motif valable justifié par écrit, de participer aux Interclubs quels qu'ils soient, sera exclu du challenge.
3. Records :
  - 3.1 Pour un record de club, l'athlète marquera le nombre de points FFA correspondant à sa performance multipliés par 0,5.  
Exemple : 4,95 m à la perche = performance N2 = 11 points x 0,5.
  - 3.2 Pour un record de Gironde, les points seront multipliés par 1.
  - 3.3 Pour un record d'Aquitaine, les points seront multipliés par 1,5.
  - 3.4 Pour un record de France, les points seront multipliés par 2.
  - 3.5 Un seul record comptabilisé par athlète.
  - 3.6 Pour les records manuels et électriques, seul le record absolu est retenu (conditions régulières de vent).
4. Performances :
  - 4.1 Chaque athlète totalisera les points FFA de sa meilleure performance,.
  - 4.2 Aux Régionaux, la performance qu'il réalisera, sera multipliée par 2.
  - 4.3 Aux Pré-France cadets, juniors la performance sera multipliée par 2,5.
  - 4.4 Aux France de semi-marathon, des 10 kilomètres, Pré-France espoirs, seniors, par 3
  - 4.5 Aux France cadets-juniors et du 50km marche, les points FFA de la performance seront multipliés par 4.  
France relais et coupe de spécialités, la performance sera multipliée par 3.
  - 4.6 Aux France Espoirs et « Nationale 2 », la performance sera multipliée par 5.
  - 4.7 Aux France « Nationale 1 », la performance sera multipliée par 7.
  - 4.8 Aux Europe jeunes ou Monde jeunes, la performance sera multipliée par 8.
  - 4.9 Aux Europe seniors ou Monde seniors, la performance sera multipliée par 10.
  - 4.10 Aux Jeux Olympiques, la performance sera multipliée par 12.
  - 4.11 En cas de non performance lors des championnats importants, l'athlète se verra attribuer les points de la performance qualificative multipliée par le coefficient (réduit de 0.5) correspondant à la compétition dans laquelle il a échoué.
  - 4.12 Les articles 4.1 à 4.11 ne seront pas cumulables.
5. Interclubs : les athlètes marqueront 5 points pour leur participation à chaque tour de l'**Interclubs seniors**.
6. Internationaux : pour chaque sélection internationale estivale, les cadets, juniors et espoirs marqueront 15 points, plus les points correspondants à la performance ; les seniors marqueront 30 points, plus les points correspondants à la performance.
7. Barème des classements obtenus en individuel (pas de cumul possible):

Place	Régionx	Pré-France Jeunes	Pré-France Seniors	France Jeunes	France N2	France N1	Monde Europe Jeunes	Monde Europe Seniors	Jeux olympiques
1	8 points	14 points	20 points	30 points	40 points	60 points	80 points	100 points	120 points
2	6 points	12 points	17 points	27 points	37 points	56 points	75 points	94 points	113 points
3	5 points	11 points	15 points	25 points	35 points	53 points	71 points	89 points	107 points
4	3 points	9 points	12 points	22 points	32 points	49 points	66 points	83 points	100 points
5	2 points	8 points	11 points	21 points	30 points	47 points	63 points	80 points	96 points
6	1 point	7 points	10 points	20 points	28 points	45 points	60 points	77 points	92 points
7		6 points	9 points	19 points	26 points	43 points	57 points	74 points	88 points
8		5 points	8 points	18 points	24 points	41 points	54 points	71 points	84 points
9				16 points	21 points	38 points	50 points	67 points	79 points
10				15 points	20 points	37 points	48 points	65 points	76 points
11				14 points	19 points	36 points	46 points	63 points	73 points
12				13 points	18 points	35 points	44 points	61 points	70 points
13				12 points	17 points	34 points	40 points	59 points	67 points
14				11 points	16 points	33 points	38 points	57 points	64 points
15				10 points	15 points	32 points	36 points	55 points	61 points
16				9 points	14 points	31 points	34 points	53 points	58 points

8. **Bons d'achats** : les meilleurs athlètes du challenge qui ne sont ni parrainés, ni aidés reçoivent un bon d'achat utilisable au magasin **INTERSPORT**.

### **LE CLASSEMENTS POUR LES BONS D'ACHATS**

BONS	ATHLETES	POINTS	ENTRAINEURS
1°	GROS SEBASTIEN	45 pts	CARRERAS SALVADOR
2°	MORILHAT FLORIAN	40 pts	CARISTAN ALAIN
3°	DENIS PIERRE	39,5 pts	CARRERAS SALVADOR
4°	GUILLEMET SEBASTIEN	35 pts	GUILLEMET SEBASTIEN
5°	RUTY ARTHUR	33,5 pts	CARRERAS SALVADOR
6°	PARNAUD SEBASTIEN	29,5 pts	GUILLEMET SEBASTIEN
7	LACAULE JULIEN	26 pts	CARISTAN ALAIN

#### **Composition de la commission des parrainages.**

Les promoteurs des parrainages  
 Le parrain Challenge "INTERSPORT"  
 Le président du club  
 Le reportage photo  
 Le conseiller sportif  
 Le responsable du comptage des points  
 Liaison, athlètes, parrains, entraîneurs  
 Règlement Challenge, Fiches suivi athlètes  
 Organisation de la soirée

*Jean-Claude PEDEMAI, Bruno SCHMUCKI*  
*Xavier ARNOU*  
*Jean Jacques GERMANEAU*  
*Jean Jacques GERMANEAU, Isabelle LEGILLES*  
*Grégory BOTTIER*  
*Grégory BOTTIER*  
*Jean-Jacques GERMANEAU, Jean-Max MAUREL*  
*Grégory BOTTIER, Jean-Jacques GERMANEAU*  
*Jean-Jacques GERMANEAU, Isabelle LEGILLES*

### **LES ATHLETES PARRAINES**

ATHLETES	POINTS	ENTRAINEURS
VALDONADO LAETITIA	136	MOSSANT BERNARD
BOSSE PIERRE AMBROISE	111,5	MOSSANT BERNARD
DUBO ORLANE	81,5	GUILLEMET SEBASTIEN
BOTTIER GREGORY	79	BOTTIER GREGORY
POULET ALEXANDRE	75	AUBENEAU MATHIAS
CAMA AURELIE	62	GUILLEMET SEBASTIEN
BARDET MELISSA	56,5	GUILLEMET SEBASTIEN
PANEL ROCH	48	CARRERAS SALVADOR

### **LES ATHLETES AIDES**

ATHLETES	POINTS	ENTRAINEURS
LAHARY ERIC	62,5	GUILLEMET SEBASTIEN
SGHYR ISMAIL	22	SGHYR ISMAIL

### **SPECIAL ATHLETE DANS SON ENTREPRISE**

Dans le cadre du partenariat UAGM-Entreprise, l'UAGM a mis en place en 2001 une nouvelle action qui vise, si le patron le souhaite, à mettre en valeur l'action sportive d'un athlète dans le cadre même de l'entreprise où il travaille.

Ainsi, après accord de l'UAGM et afin d'être complémentaire avec le règlement du challenge **INTERSPORT** du meilleur athlète, une aide financière pourra être accordée par un patron, à son employé membre de l'UAGM.

Cette aide ne pourra pas être supérieure à **300 €** (sauf cas exceptionnel) . Le montant en sera fixé en accord avec l'UAGM. Cette aide sera versée à l'UAGM qui s'engage à contrôler son emploi.

NOMS	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09
TESTUD Céline	X																					
MONDORY Sébastien	X	X	X																			
LE NORCY David	X	X	X	X																		
DUPHIL Daniel	X	X	X	X	X	X																
LEVESQUE Patrice	X	X																				
TESTUD Claire	X	X				X																
BENOIT Pascale	X	X	X	X																		
ZANZI Frédéric	X	X	X	X		X																
BENOIT Claude	X	X																				
DUSSARPS Laurence		X				X																
COURROUYAN Rudy			X	X	X	X	X	X	X													
VERGNAC Arnaud			X																			
LABORDE Carole			X		X	X	X	X	X													
JULIE Michel			X	X																		
BOUTAIN Fabrice			X																			
BOUCQ John				X	X	X		X			X											
MARCOUX Odile				X	X	X																
STOEZEL Frédérique					X	X	X	X	X		X											
BONNET Lionel					X																	
GONZALEZ José-Luis					X	X																
MARTIN Claude					X	X																
LANNOY Christophe					X		X															
AUBENEAU Mathias						X	X			X	X	X										
LABORDE Céline						X	X															
PEREZ Pascale						X																
LACOMBE Arnaud						X	X				X	X	X									
ANDRE Sylvie						X																
VALDONADO Laetitia							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
DEMOULIN Thierry							X	X	X	X												
ARNOUX Sophie							X	X														
FOUGEROUX Cindy								X	X													
MILLION Yann									X													
FERRAT Virginie										X												
ZERAOUI Zoubida									X	X	X	X										
PREAU Christelle									X	X	X	X	X	X								
COSTANZO Joël										X	X	X										
LANNOY Nicolas										X												
GERMAIN Annie-Rose										X	X	X	X									
CASTANDET Isabelle										X	X	X										
LESTRILLE Joseph											X	X	X	X	X	X						
LABARBE Cécile											X	X	X	X								
SANGALLI Sarah											X	X										
BARBEAU Christelle											X	X	X	X								
BOUCQ Anthony											X											
GEILER Thibault											X	X		X					X			
LEBLOND Elise											X	X										
PARINI David											X											
BARTHELEMY Nat.											X	X										
LUHAKA Eddy											X											
QUENESSON Laurent												X	X									
SENSINI Mario												X										
BARTHELEMY Nic.												X										
CEREZE Jonathan													X	X			X	X	X	X	X	X
LASSERRE Julian													X									
CAETANO Marc-José													X	X	X	X						
DUPOUY Stéphane													X									
CHASTENET Yseline													X									
LALAUE Marc														X								
DA COSTA Thibault														X	X	X						
LALANDE Tony														X	X	X						
RODRIGUES Carlos														X	X	X	X	X				
DEPIETS Jonathan														X	X							
BIDON Emmanuel															X	X	X					X
LEFORT Olivier															X							
LACAULE Julien															X	X	X	X	X	X	X	X
SENAC Lisa															X	X	X	X	X	X		
SAUBUSSE Cécilia																X						
SGHYR Ismaïl																	X	X	X			
BOYER Maud																	X	X	X			
DELORT Nelly																	X	X	X	X	X	
BOLAINGUE Mathieu																	X					
SALINIE Sylvain																	X	X				
VILLETTE Sébastien																	X					

